

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le lundi 10 octobre 2022 à 11h00 à Le Pouzin, siège du Syndicat Mixte Numérian, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme Bernard en date du vendredi 30 septembre 2022.

Présents : Madame, Monsieur, Jérôme BERNARD, Stella BSERENI, Martine CARRIER, Fabiano CHIARUCCI, Pascale DARDIER, Khalid ESSAYAR, Jérôme LEBRAT, Jean-Yvon MAUDUIT, Gilbert MOULIN, FRANCOIS Patrick, Christelle REYNAUD, Bruno SENECLAUZE.

Présent en visioconférence : Monsieur Christophe MONTBLANC

Excusés : Madame, Monsieur, Mickaël BOUCHARDON, Claude BRUN, Stella BSERENI, Antoine CAVROY, Jean-Luc CHAUMONT, Sylvette DAVID, Philippe DELAPLACETTE, Patrick GAUTHIER, Gérard GRIFFE, Jean-Michel LAMBERT, Noëlle LAVILLE, Grégory MAZET, Gilbert PETITJEAN, Danielle RAMENIRI, Yves RUILLIERE.

Absents : Madame, Monsieur, Francis BARRY, Solange BERGERON, Laëtitia BOURJAT, Clément CHAPEL, Antoine DOS ANTOS, Aurélien FERLAY, Jean-Marie FOUTRY, Fabrice LARUE, Pierre MAISONNAT, Driss NAJI, José ORENES LERMA, Gérard ROBERTON, Josiane SANCHEZ, Max TOURVIEILHE.

Procurations :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD,
- Me Danielle RAMERINI donne pouvoir à Christelle REYNAUD
- M. Gregory MAZET donne pouvoir à Stella BSERENI

Assistaient en tant qu'invités : Mesdames et Messieurs Aïda BOYER, Victoria BRIELLE, Frédéric JACOUTON

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 21/52
○ Pour : 21
○ Contre : 0
○ Abstention : 0

Secrétaire de séance : Stella BSERENI

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER SYNDICAL SUITE A UNE DEMISSION

Il apparait suite à des changements de nominations d'élus issus du collège n°2, que les membres du Conseil Syndical doivent procéder à l'installation d'un nouveau conseiller syndical. Pour mémoire Collège n°2 est composé des délégués Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Rappel des statuts :

Selon les statuts du Syndicat Mixte, art. 7.1 « En cas de vacance définitive d'un poste de membres du Comité Syndical en cours de mandat, celui-ci pourra pourvoir à son remplacement en procédant à une nomination provisoire parmi les adhérents afin que la représentativité de tous les collèges soit assurée entre deux assemblées.

La nomination provisoire ne deviendra définitive qu'après la ratification de l'assemblée suivante par un vote à main levée. Pendant la période transitoire, le nouveau membre du Comité Syndical ne pourra être élu au Bureau Syndical.

(...) »

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte Numérian et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Privas dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Un nouveau représentant de la Communauté de communes Annonay Rhône Agglo en la personne de Monsieur Christian MASSOLA devient membre titulaire au sein du Syndicat Mixte Numérian en remplacement de Monsieur Yves RULLIERE (délibération n° 2022-323 en date du 15 septembre 2022).

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président

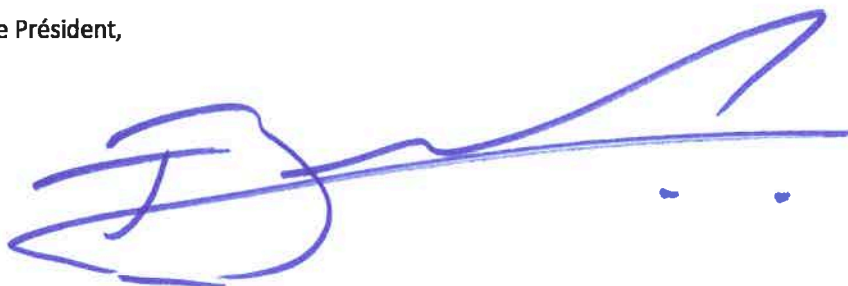
Décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

D'installer Monsieur Christian MASSOLA comme conseiller syndical en qualité de membre titulaire représentant le collège n°2.

Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 10 octobre 2022

Le Président,



Jérôme BERNARD